

CATÉGORISATION DES MANQUEMENTS
Projet de loi 89

CATÉGORIES	DÉFINITION	FOURCHETTES D'AMENDES			
		1 ^{re} Infraction			
			Personnes physiques	Administrateurs et dirigeants	Personnes morales
A	<ul style="list-style-type: none"> - Émission ou rejet d'un contaminant prohibé ou au-delà des quantités prescrites par la loi ou ses règlements ou susceptible de porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement - Non-respect d'une ordonnance du ministre - Exploitation ou activité alors que l'autorisation a été révoquée ou refusée ou lorsqu'il y a dénégation de conformité - Manquement à une obligation concernant l'eau destinée à la consommation humaine, les prélèvements ou transfert d'eau 	Min	7 000 \$	14 000 \$	21 000 \$
		Max	1 M \$	2 M \$	6 M \$
B	<ul style="list-style-type: none"> - Défaut d'obtenir une autorisation, un permis, une attestation ou autre permission lorsque requis par la loi ou ses règlements - Défaut d'envoyer un avis en cas d'émission, de rejet ou de déversement accidentel de contaminant - Défaut de soumettre ou de faire approuver une étude de caractérisation ou un plan de réhabilitation, lorsque requis - Défaut d'appliquer ou de respecter un plan, programme ou de prendre des mesures de décontaminations - Défaut de prendre des mesures de décontaminations - Impose ou modifie des taux relatifs à un système d'aqueduc ou d'égout sans approbation 	Min	5 000 \$	10 000 \$	15 000 \$
		Max	500 000 \$	1 M \$	3 M \$
C	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de conditions d'une autorisation, d'un permis, d'une attestation ou de tout autre permission ou de conditions d'un plan correcteur ou de réhabilitation approuvés par le ministre - Défaut d'appliquer ou de respecter un plan, programme - Non-respect de normes d'exploitation prescrites par la loi ou ses règlements - Défaut de fournir une garantie financière, de maintenir une fiducie ou de procéder à une inscription au registre foncier, lorsque prescrit - Entrave à l'exercice d'un fonctionnaire ou d'une personne désignée 	Min	2 500 \$	5 000 \$	7 500 \$
		Max	250 000 \$	500 000 \$	1.5 M \$
D	<ul style="list-style-type: none"> - Refus ou défaut de transmettre les renseignements, rapports, études, évaluations, attestations, plans, devis, etc., lorsque requis par la loi, ses règlements ou le ministre - Défaut de tenir et de conserver des registres prescrits par la loi ou ses règlements - Défaut d'envoyer des avis administratifs lorsque requis ou de payer les frais prescrits - Défaut d'afficher ou de publier d'une information, avis ou document requis - Violations à impacts mineurs et généralement isolés - Non-respect de conditions – obligations purement administratives et mineures 	Min	1 000 \$	2 000 \$	3 000 \$
		Max	100 000 \$	200 000 \$	600 000 \$